

ECOMEX

Société par actions simplifiée au capital de 156 420 euros
Siège social : 50 RUE ALBERT THOMAS
42300 ROANNE
406780148 RCS ROANNE

Extrait du PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 29 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt-neuf décembre,
A 11 heures,

La Société LEA 2, Société par actions simplifiée au capital de 995 439,40 euros, ayant son siège social 69 RUE SAINT SIMON LE CLOS DU GOLF, 42000 ST ETIENNE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 799125703 RCS ST ETIENNE, Représentée par Monsieur Emmanuel MORON, en sa qualité de Président,

Associée Unique de la société ECOMEX,

En présence de Monsieur Emmanuel MORON, Président non associé de la Société,

II - A pris les décisions suivantes :

- Nomination de Directeurs Généraux,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

QUATRIÈME DÉCISION

L'Associée Unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, nomme en qualité de Directeur Général, sans limitation de durée, sans qu'elle puisse toutefois excéder celle du mandat du Président :

Monsieur Jean-Baptiste BAYARD
Né le 15 août 1989 à SAINT PRIEST EN JAREZ (Loire)
De nationalité Française
Demeurant 19 Bis Rue Jacques Prévert 42570 SAINT HEAND.

Et

Monsieur Marc JOLIVET
Né le 17 novembre 1973 à SAINT ETIENNE (Loire)
De nationalité Française
Demeurant 88 Impasse Belle Vue 42110 CLEPPE.

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Jean-Baptiste BAYARD, Monsieur Marc JOLIVET disposeront des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Jean-Baptiste BAYARD, Monsieur Marc JOLIVET auront comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Monsieur Jean-Baptiste BAYARD, Monsieur Marc JOLIVET ainsi nommés acceptent les fonctions de Directeur Général et déclarent, en ce qui les concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher leurs nominations et l'exercice de leurs fonctions.

CINQUIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'ASSOCIEE UNIQUE

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, cursive script that appears to be a combination of letters and a long horizontal stroke.

CERTIFIÉ CONFORME